

# Conditions générales de vente

## Champ d'application

Les conditions générales de vente ci-après s'appliquent exclusivement aux contrats relatifs à la vente de billets pour des symposiums et/ou des événements qui sont conclus en ligne, sous forme écrite ou verbale, entre la Société Suisse des Troubles anxieux et de la Dépression (SSAD) et l'acquéreur de billets pour des symposiums et/ou des événements.

Concernant d'autres conditions de participation spécifiques aux événements, veuillez consulter le site web de l'événement.

## Conclusion du contrat

En s'inscrivant, la personne qui réserve émet une commande ferme. Le contrat est conclu lorsque le participant termine l'inscription en ligne et a la possibilité de télécharger sa facture et sa confirmation de réservation sur la page de confirmation. De plus, une confirmation est envoyée par e-mail au participant et la facture, à la personne qui réserve, ce qui n'est toutefois pas requis pour la conclusion du contrat.

Lors d'inscriptions sous forme écrite (télécopie, courrier électronique, courrier postal) ou par téléphone, le contrat est conclu lorsque la facture et/ou la confirmation de la réservation ont été envoyées à la personne qui réserve.

## Décompte et échéance des frais

Les frais sont facturés par ordre de la SSAD. La facturation est effectuée au nom et pour le compte de la SSAD sans taxe sur la valeur ajoutée.

Le paiement de tous les frais est exigible après réception de la facture/confirmation de la réservation conformément au délai de paiement indiqué sur la facture. Quoiqu'il en soit, indépendamment du délai de paiement indiqué, le paiement intégral du montant facturé est obligatoire avant le début de l'événement.

Lors d'un nouveau rappel de paiement, des frais de gestion d'un montant de CHF 10.00 sont facturés.

# Modifications et annulation

## Modifications

En principe, il est possible de procéder à des modifications ou de réserver des prestations supplémentaires sans frais. Des changements de nom sont possibles uniquement avant l'annulation de la réservation.

## Annulations

Les frais d'annulation suivants s'appliquent lors d'une annulation complète:

**à partir de 24 heures après l'inscription:** 30% du prix du billet

**à partir d'une semaine avant la réalisation de l'événement:** 100% du prix total de la réservation

Les doubles réservations ou les réservations qui sont annulées dans un délai de 24 heures à compter de la réservation sont en principe possibles gratuitement.

Les frais bancaires résultant des recouvrements retournés via la banque sont en principe à la charge du destinataire de l'avoir.

# Cas de force majeure, exclusion de la responsabilité

Si l'événement ne peut pas avoir lieu, ou du moins pas sous la forme proposée et conforme à la réservation, pour des raisons dont la SSAD n'est pas responsable (p. ex. catastrophes naturelles, grèves ou cas de force majeure), il n'en résulte aucun droit au remboursement des frais de participation (proportionnels) ou à l'indemnisation d'un autre dommage (financier).

# Exclusion de la responsabilité

Seuls les auteurs respectivement les personnes qui présentent les articles et/ou contenus publiés sont responsables de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la légalité des données publiées.

La SSAD ne se porte pas garante des contenus de tiers tels que, par exemple des fichiers de présentation, des condensés et/ou d'autres contenus comparables. La garantie de la légalité et de l'exactitude des contenus et, par conséquent, la responsabilité y afférente incombent exclusivement à l'auteur.

L'intégralité des contenus logistiques, structures et mises en page relève des droits d'auteur de la SSAD. Ils ne doivent pas être utilisés dans un autre contexte sans l'autorisation écrite préalable de la SSAD.

## Exclusion de la responsabilité

Le fournisseur de prestation ou le prestataire de service respectif est l'unique garant. La participation aux activités du programme d'encadrement a lieu aux risques propres du participant.

Pour le reste, la SSAD se porte garante en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle et à la santé uniquement en cas de faute intentionnelle et par négligence grossière de la SSAD, de ses représentants légaux et de ses auxiliaires d'exécution. Lors d'autres dommages, sauf violation d'obligations contractuelles essentielles, la responsabilité de la SSAD, de ses représentants légaux et de ses auxiliaires d'exécution est limitée aux fautes intentionnelles et par négligence grossière.

## Utilisation et enregistrement de données

Les données que vous communiquez sont utilisées par la SSAD exclusivement aux fins d'exécution du contrat et/ou pour l'envoi d'informations sur les événements organisés par la SSAD et d'informations émises par la SSAD. Vous avez la possibilité de faire bloquer, corriger ou supprimer à tout moment vos données de contact pour des newsletters que nous envoyons.

Par les présentes, les participants sont informés que des photographies, vidéos et enregistrements sonores des participants peuvent être réalisés lors des symposiums de la SSAD et peuvent être publiés après la fin des événements dans différents médias (internet, revues spécialisées et/ou autres publications). En s'inscrivant et en acceptant les Conditions générales de vente, les participants déclarent consentir à l'utilisation et à la publication de ces enregistrements.

## Droit applicable, for

Seul le droit suisse s'applique. For:  
8057 Zurich, Suisse

## Clause finale

Si une ou plusieurs dispositions du présent contrat sont ou deviennent nulles en tout ou partie, la validité des autres dispositions du contrat n'en est pas affectée pour autant. Les dispositions nulles doivent être remplacées par des dispositions aussi proches que possible de l'objet visé par les parties.

Date/lieu:  
Zurich, juillet 2019